

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/65

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 16 Décembre 2015

L'an deux mille quinze et le seize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 décembre 2015.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –
LEBRAT – PIQUEMAL –

Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.
Mme GRENIER a donné procuration à Mr TESTON.
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.

Mr Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

Objet : Demande de subvention à la Préfecture de l'Ardèche au titre de la DETR 2015 pour le financement des travaux de réparation des dégâts d'orages des 12 et 13 septembre 2015.

Le Maire rappelle les dégâts causés par les orages des 12 et 13 septembre 2015 ainsi que la délibération n°2015/56 du 28 septembre 2015 sollicitant les aides de l'Etat, de la Région et du Département.

.../...

Il rappelle que le montant total des dégâts est estimé à 99 172.00 € HT soit 119 006.40 € TTC, dont 2 666.00 € HT de travaux urgents.

Il expose au Conseil que ces travaux urgents ne sont pas éligibles à la procédure nationale de financement des dégâts d'orages.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de la Préfecture de l'Ardèche dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE de la Préfecture de l'Ardèche une subvention pour financer les travaux urgents de réparation des dégâts d'orages des 12 et 13 septembre 2015 au titre de la DETR 2015.

- PRÉCISE que le montant des travaux s'élève à 2 666.00 € HT soit 3 199.20 € TTC.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant total des travaux : 2 666.00 € HT soit 3 199.20 € TTC.
- Subvention DETR 2015 – 40 % du HT soit 1 066.40 €.
- Financement Communal : 2 132.80 €

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 16 décembre 2015.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 17 décembre 2015.
LE MAIRE
André VOLLE.

